

# Ville de Saint-Flour



Budget Primitif 2019 -  
Conseil municipal du 8 avril 2019

2

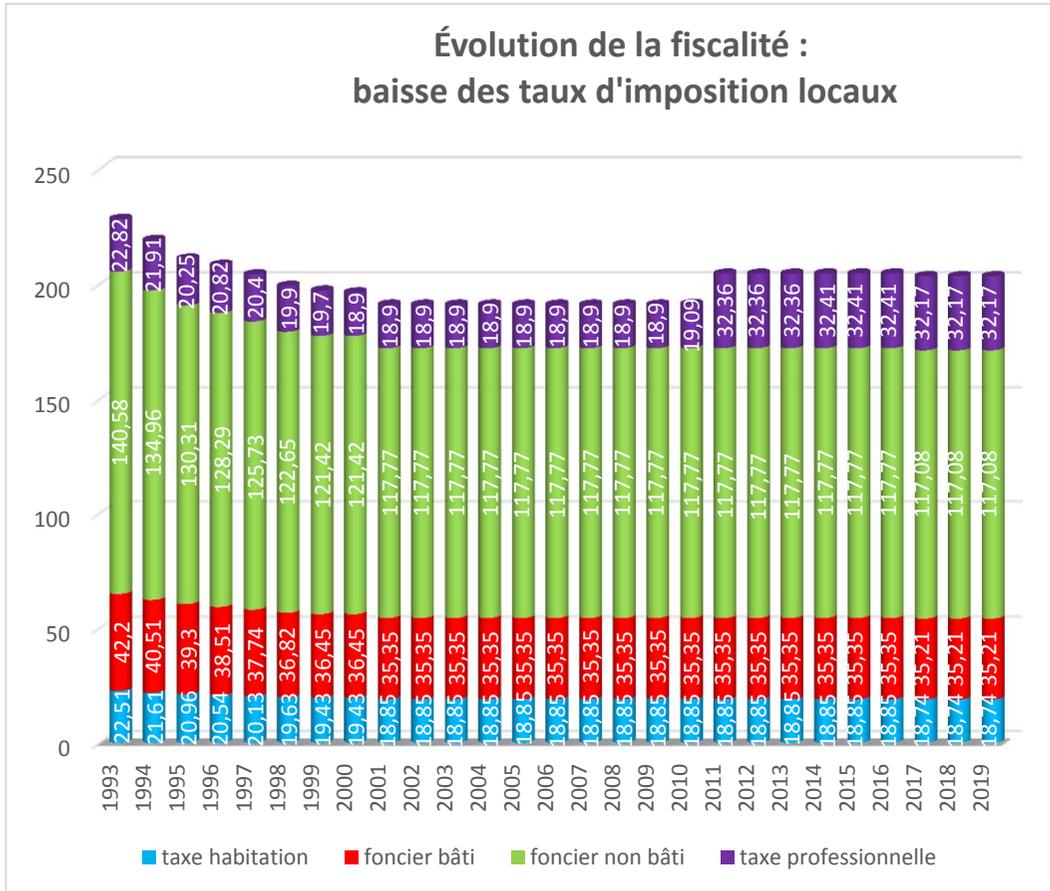
# Evolution des principales données budgétaires depuis 1993

Ville de Saint-Flour - Budget 2019 -  
Conseil municipal du 8 avril 2019

# Fonctionnement

## a) Fiscalité

Évolution de la fiscalité :  
baisse des taux d'imposition locaux



L'évolution des bases nettes entre 2018 et 2019 est de :

- + 2,18 % pour la taxe sur le foncier bâti
- + 1,53 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- + 2,77 % pour la taxe d'habitation.

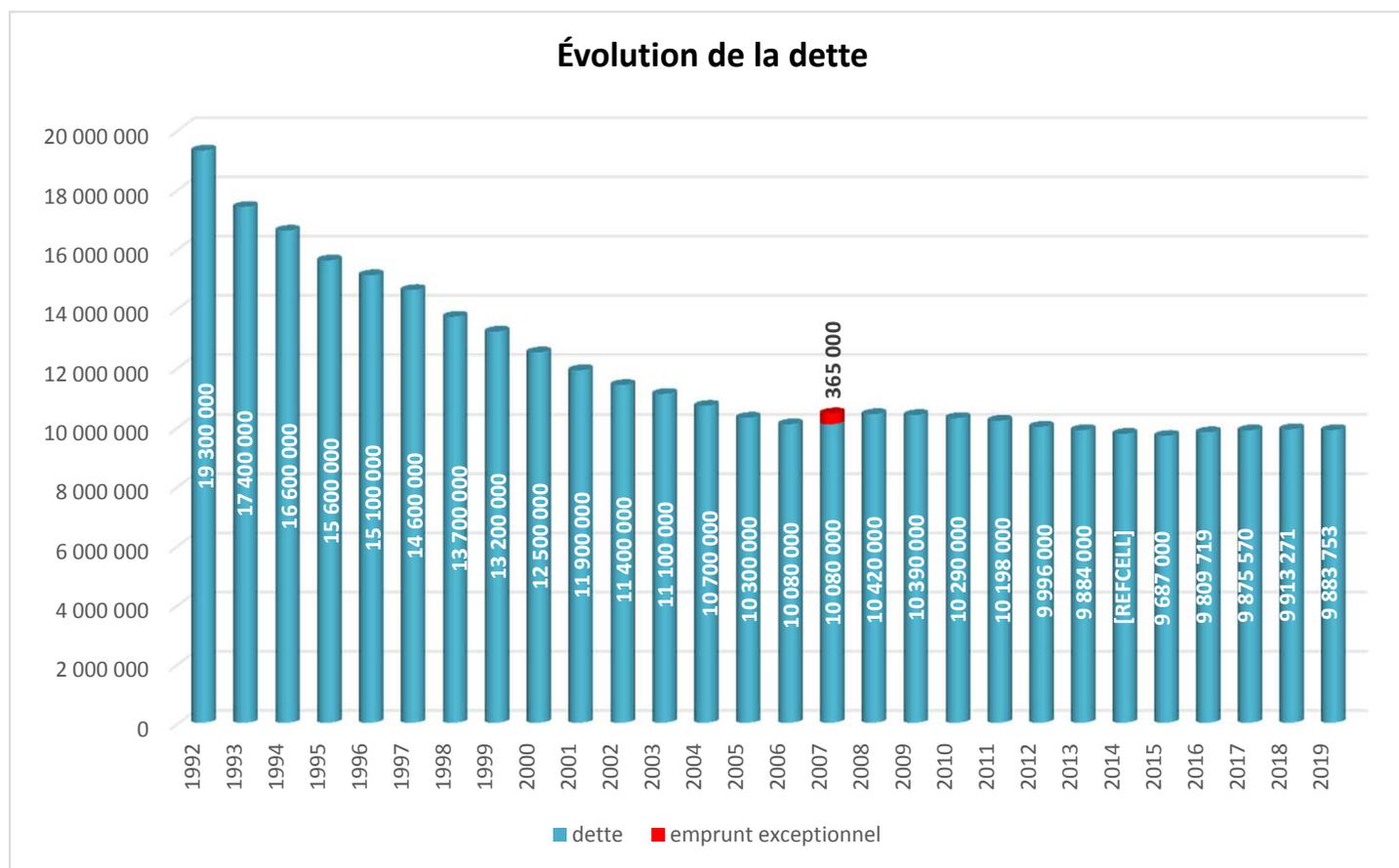
Après adhésion en 2015 de la Ville de Saint-Flour à l'Établissement Public Foncier Régional, une taxe additionnelle (Taxe Spéciale d'Équipement) est prélevée depuis 2017, sur les ménages. Les taux fixés en 2018 sont maintenus à l'identique en 2019 :

- T.H. : 18,74%
- TFB : 35,21%
- TFNB : 117,08%

Le montant attendu des contributions directes en 2019 est de 4 399 220€.

## b) Évolution de la dette

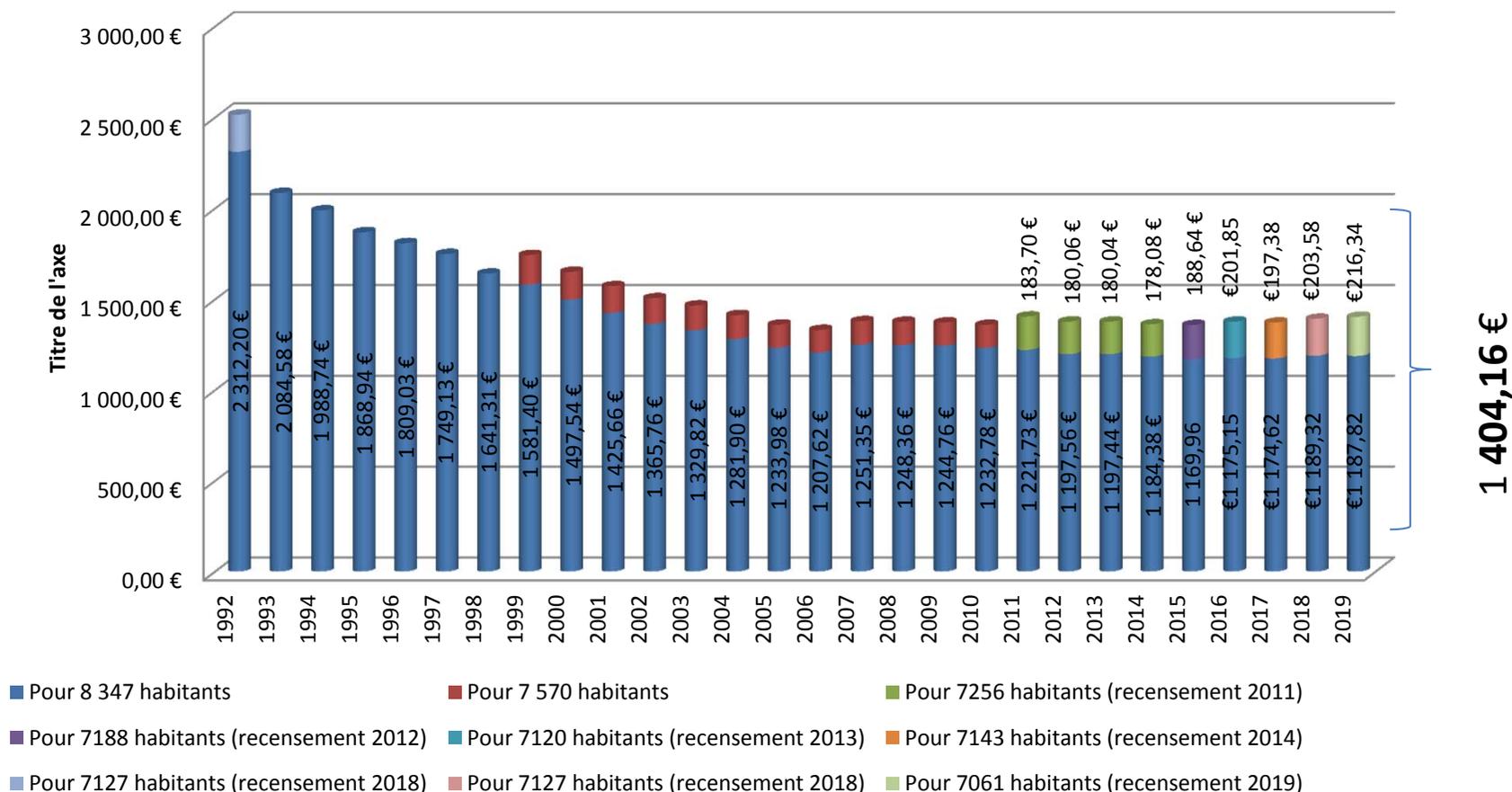
Le 1<sup>er</sup> janvier 1992, la dette de la commune s'élevait à 19,3 millions d'euros.  
Au 31 décembre 2019, elle s'élèvera à 9 883 753 €.

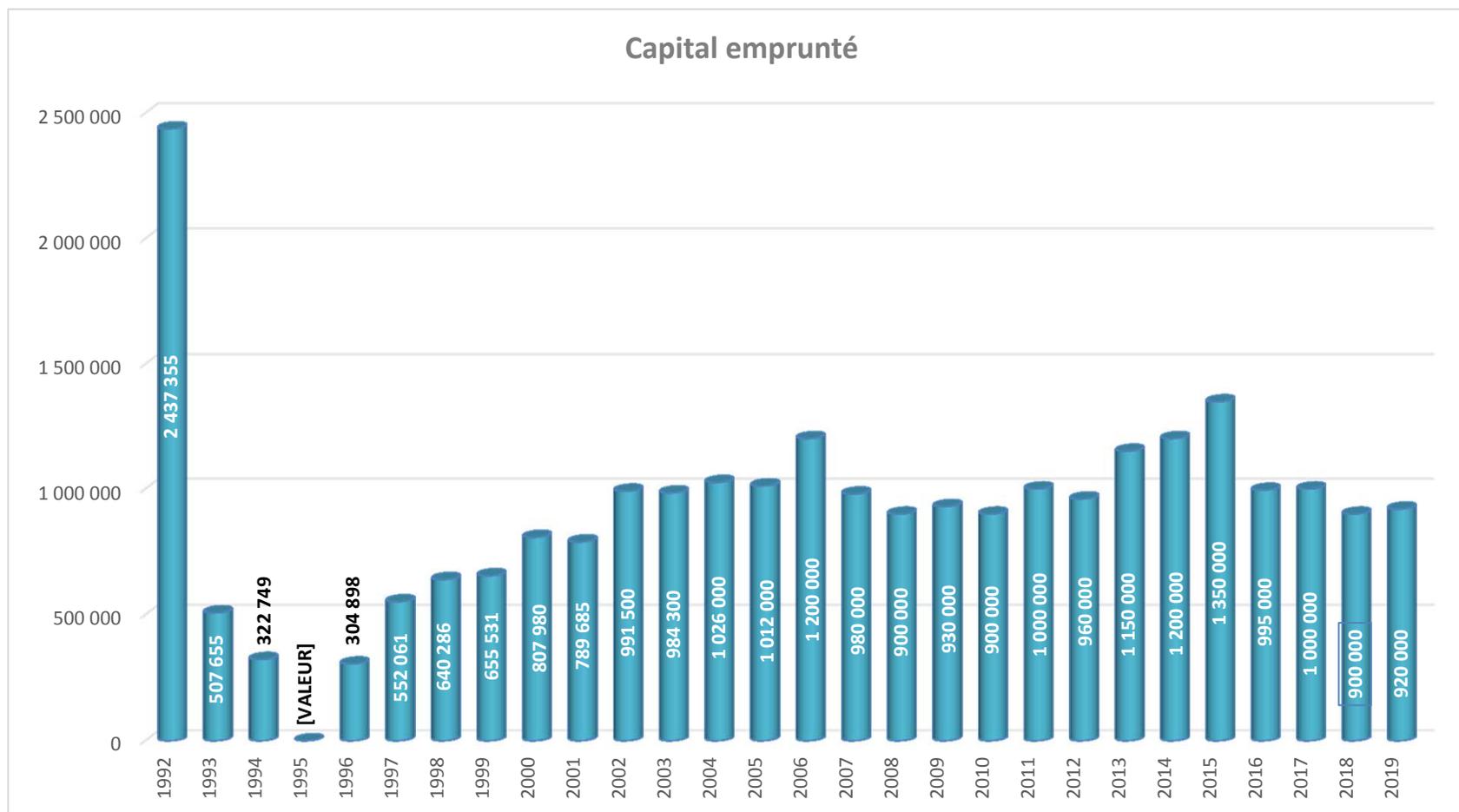


Cette diminution de la dette a été possible grâce à la politique que nous avons mise en place, à savoir : **maintenir le recours à l'emprunt entre 50% et 100% du capital remboursé annuellement.** Cette année la commune de contractera un emprunt de 920 000€.

À titre d'information, au 1<sup>er</sup> janvier 1993, la dette par habitant de la commune s'élevait à 2 318 € sur la base du recensement de 1990 (8 347 habitants). Elle est de 1 404,16 € par habitant compte tenu de la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (7 061 habitants).

### Dette par habitant





De 1993 à 2002, le capital emprunté représente 50% du capital remboursé annuellement. A compter de 2002, tout en poursuivant la baisse de la dette, ce capital emprunté varie entre 70% et 100% du capital remboursé annuellement.

Cette politique rigoureuse a permis de réaliser un désendettement important de la ville.

En 2019, un emprunt de 920 000 € sera contracté pour la réhabilitation du groupe scolaire de Besserette et la réalisation du programme de voirie,

## ***c) Dépenses réelles de fonctionnement***

### ✓ Les Charges à Caractère Général

En 2019, les charges à caractère général s'élèvent à 3 090 049 €, en hausse de 8,72% par rapport à 2018 (2 842 174 €).

Cette hausse des dépenses est liée à l'événementiel, compensées par ailleurs par de nombreux partenariats financiers qui se traduisent par des recettes nouvelles. L'accueil, le 15 juillet prochain, de la 10<sup>ème</sup> étape du Tour de France cycliste et le retour de la Festa Del País les 3 et 4 Août prochains marqueront cette année.

Hormis ces évolutions, les autres charges de ce chapitre évoluent à la hausse de seulement 17 049 € afin de maintenir le niveau des services proposés à la population.

### ✓ Les Charges de Personnel

En 2019, les charges de personnel s'élèvent à 4 158 512€. Elles sont en hausse de + 1,02 % par rapport à 2018.

✓ Les Charges de Gestion Courante

En 2019, les charges de gestion courante s'élèvent à 1 684 865 €, en baisse de 0,20 % par rapport à 2018 (BP + DM : 1 688 326 €) malgré la hausse des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (179 190 € en 2019 contre 106 539 € en 2018).

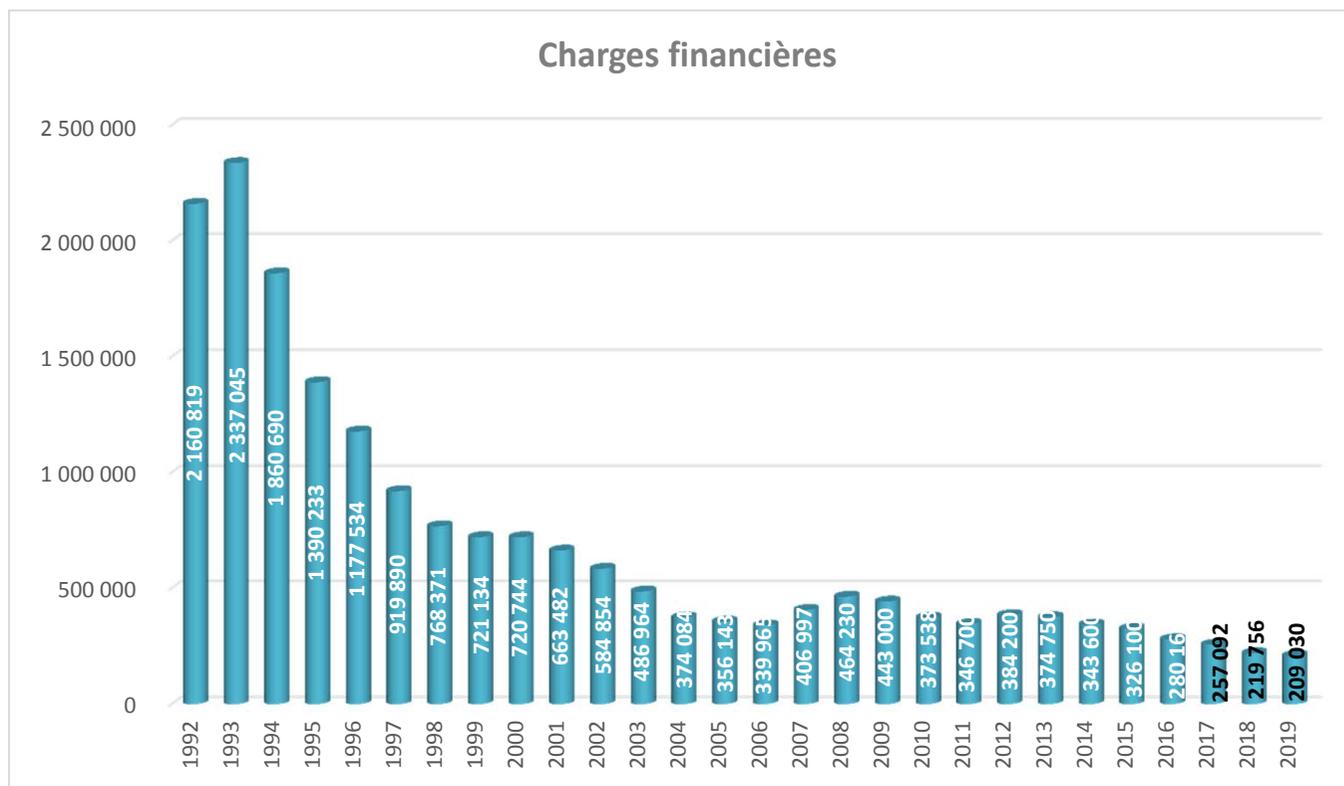
A noter, la baisse de 15 000 € de la subvention allouée au CCAS suite au transfert de compétences du Relais Petite Enfance à Saint-Flour communauté.

Les subventions allouées par ailleurs aux associations sont maintenues malgré les contraintes budgétaires.

✓ Les Charges Financières

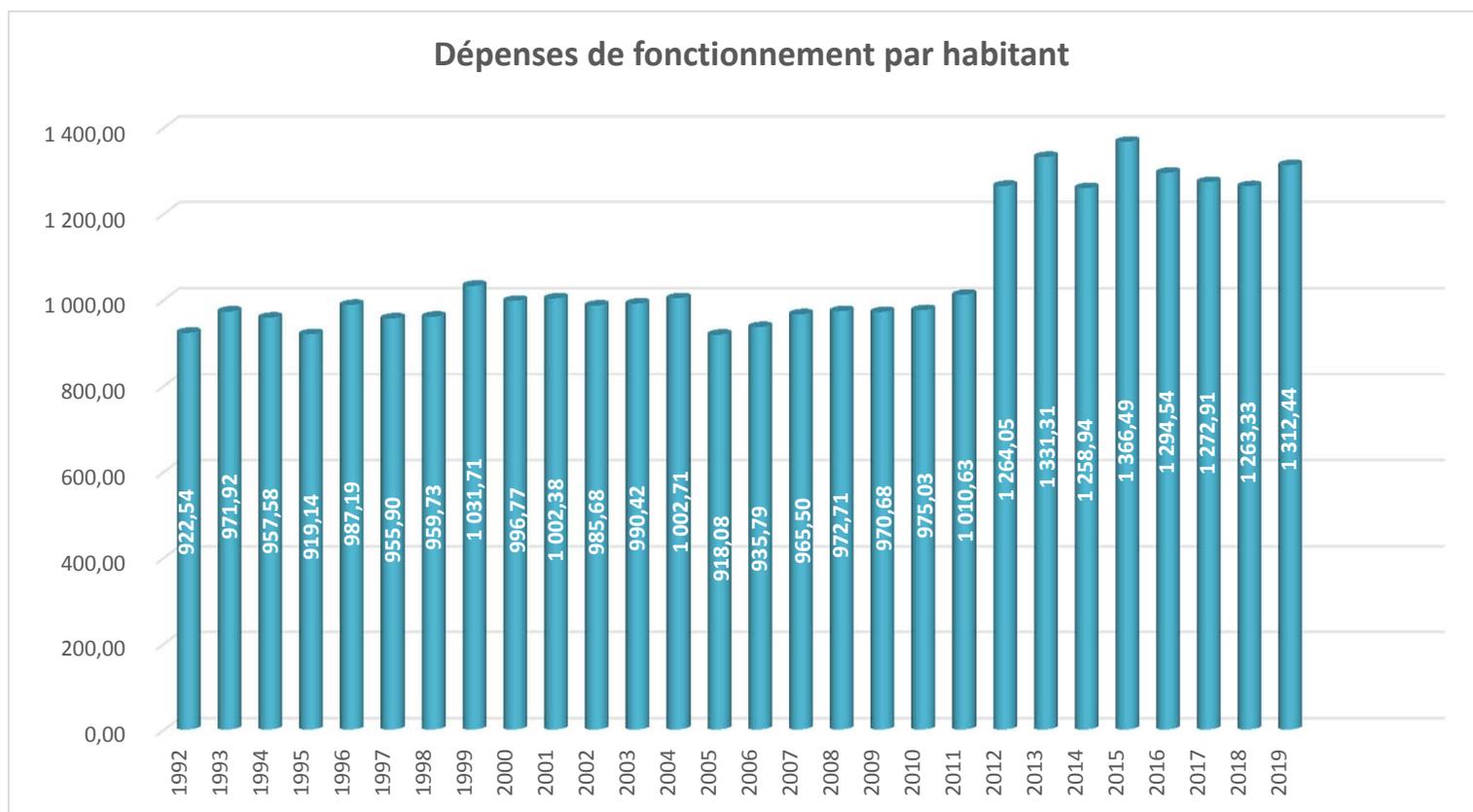
Le remboursement des intérêts était de 2 377 045 € en 1993. En 2019, le montant des charges financières est de 209 030€ soit une baisse de **91,2%** par rapport à 1993.

En 2019, la structure de notre dette est composée à 69,89 % d'emprunts à taux fixe, 16,03 % d'emprunts à taux variable et de 14,08 % d'emprunts indexés sur le taux du Livret A.



### ***d) Dépenses de fonctionnement par habitant***

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 954 904€ contre 10 379 775€ en 2018.

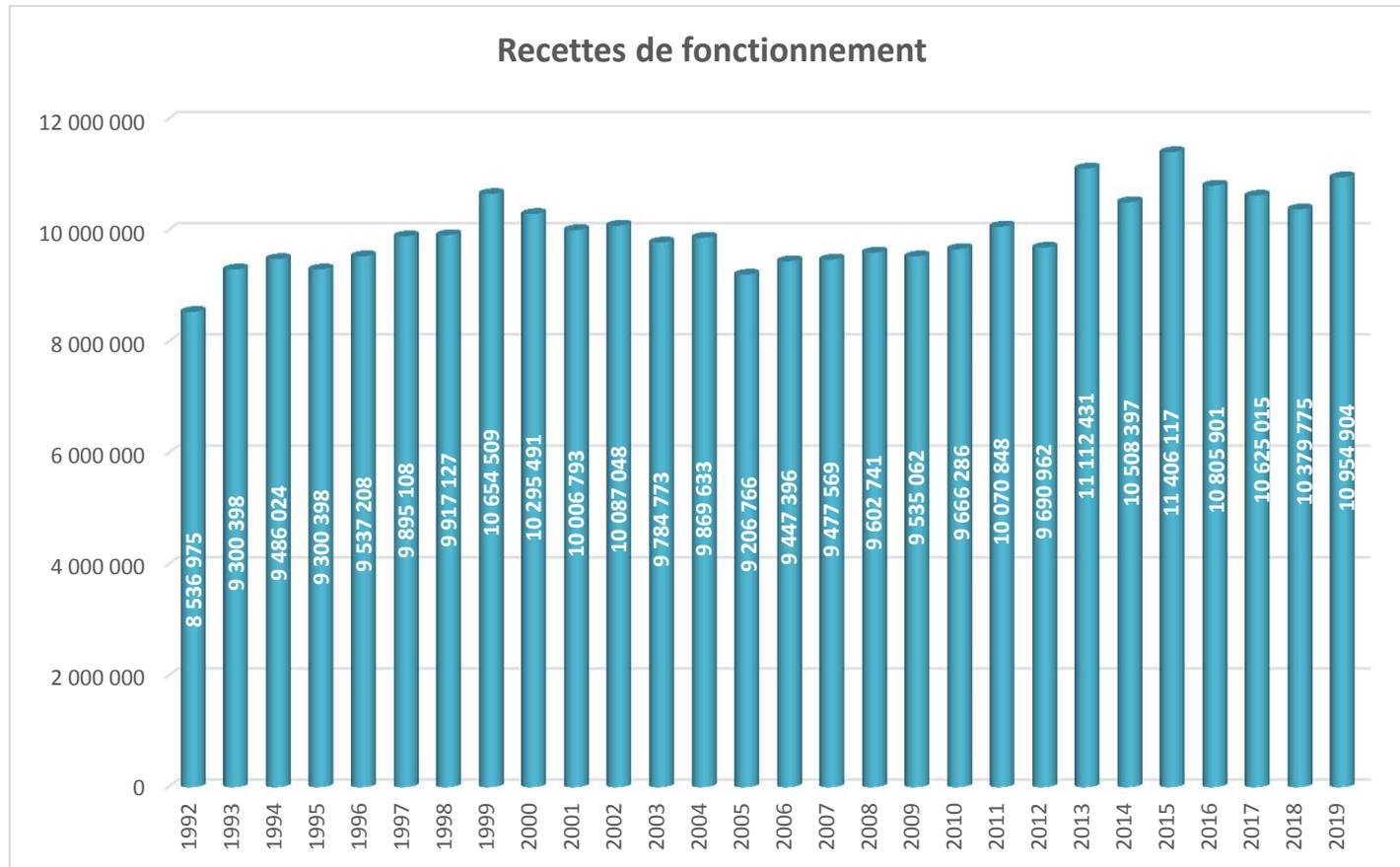


### ***e) Recettes de fonctionnement***

En 2019, le montant de ces recettes s'élève à 10 954 904 € contre 10 379 776 € en 2018,

Par rapport à 2018 :

- Le montant du produit des impôts directs attendu pour 2019 est de 4 399 220 € contre 4 297 781 € (BP2018).
- Une hausse des dotations estimée à 9 814 € pour 2019, après notification le 4 avril 2019. Le BP 2019 aujourd'hui proposé prend en compte un prévisionnel de – 57 125 €.
- L'intégration au BP de la taxe sur la publicité (47 500 €).
- Les recettes liées aux partenariats publics et privés conclus pour l'évènementiel.
- La baisse des aides de l'État au titre des emplois aidés.



# Montants des dotations BP 2019

Montants en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2013-2019
<b>DGF dotation forfaitaire</b>	1 781 177	1 696 093	1 484 538	1 283 453	1 177 817	1 168 224	1 156 546	-624 631€ soit -35%
<b>Dotation de Solidarité Rurale fraction Bourg Centre</b>	260 819	270 507	311 881	330 269	359 343	395 912	367 305	+106 486€ soit +41%
<b>DSR fraction péréquation</b>	91 574	92 319	98 871	103 815	110 795	115 877	107 495	+15 921€ soit +17%
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	65 599	78 718	91 469	89 702	83 929	91 458	83 000	+17 401€ soit +27%
<b>TOTAL</b>	2 199 169	2 137 637	1 986 759	1 807 239	1 731 884	1 771 471	1 714 346	-484 823€ soit -22%

The diagram below the table shows the year-over-year changes in the total funding amount. Blue arrows connect the total values for each year, and boxes indicate the change in euros:

- 2013 to 2014: -61 532 €
- 2014 to 2015: -150 878 €
- 2015 to 2016: -179 520 €
- 2016 to 2017: -75 355 €
- 2017 to 2018: +39 587 €
- 2018 to 2019: -57 125 €

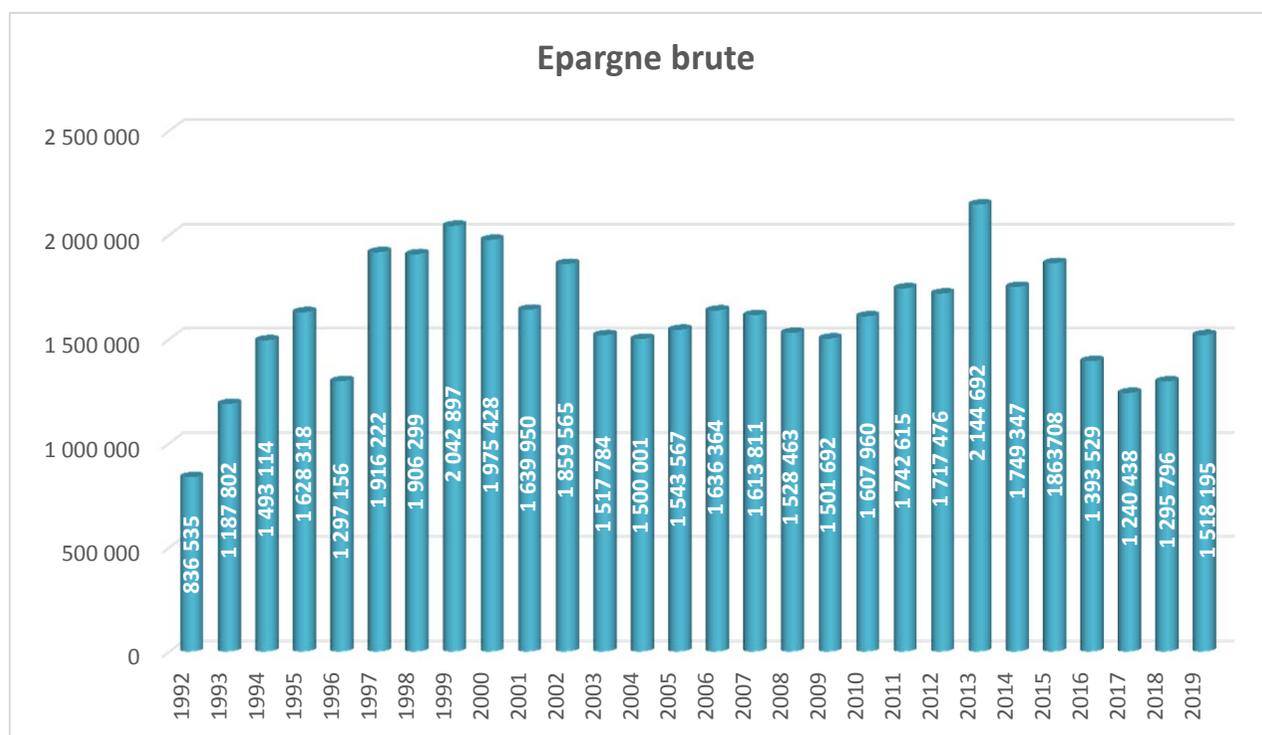
# L'évolution des dotations

Montants en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2013-2019
DGF dotation forfaitaire	1 781 177	1 696 093	1 484 538	1 283 453	1 177 817	1 168 224	1 156 665	-624 512€ soit -35%
Dotation de Solidarité Rurale fraction Bourg Centre	260 819	270 507	311 881	330 269	359 343	395 912	410 982	+150 163€ soit +58%
DSR fraction péréquation	91 574	92 319	98 871	103 815	110 795	115 877	115 215	+23 641€ soit +26%
Dotation nationale de péréquation	65 599	78 718	91 469	89 702	83 929	91 458	98 423	+32 824€ soit +50%
<b>TOTAL</b>	<b>2 199 169</b>	<b>2 137 637</b>	<b>1 986 759</b>	<b>1 807 239</b>	<b>1 731 884</b>	<b>1 771 471</b>	<b>1 781 285</b>	<b>-417 884€ soit -19%</b>

**Baisse 2013-2019= 417 884 € / Baisse cumulée = 1 978 739 €**

## f) Épargne Brute

En 2019, l'épargne brute s'élève à 1 518 195 € (1 295 796 € en 2018). Elle représente la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) et les recettes réelles de fonctionnement. Une gestion rigoureuse du budget au cours de ces dernières années a permis de la maintenir à un niveau satisfaisant. Pour mémoire en 2018, la capacité d'autofinancement brute est de 238 € par habitant contre 192 € par habitant pour les communes de même strate démographique.



# Investissement

En 2019 les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 860 794 €.

En 1993 les dépenses étaient de 559 871 €, ce qui représente une augmentation de 411 %.

Grâce à la politique rigoureuse poursuivie, les dépenses d'équipement ont été financées grâce à l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement, un recours limité à l'emprunt et aux démarches actives auprès de nos partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, État, Europe) pour l'obtention de subventions d'équipement.

En 2018, la Ville a dépensé 448 € par habitant contre 321 € pour les communes de la même strate démographique.

Ces dépenses d'équipement s'élèvent à 2 860 794 €. Elles doivent nous permettre de terminer certaines opérations en cours et d'engager de nouveaux projets structurants :

1) Remise aux normes des équipements communaux :

➡ **1 059 220 € (37,03%)**

2) Rénovation de la voirie communale :

➡ **759 105 € (26%)**

3) Requalification et redynamisation du centre ancien de la Ville :

➡ **243 276 € (8,5%)**

4) Amélioration du cadre de vie :

➡ **130 600 € (4,6 %)**

5) Mise en sécurité :

➡ **196 996 € (6,9%)**

6) Équipements sportifs :

➡ **193 790 € (6,8%)**

6) Politique éducative :

➡ **67 753 € (2,4%)**

auxquels s'ajoutent les dépenses non individualisées en opération (pour 4,2%) non

7) Politique culturelle:

➡ **89 100 € (3,1%)**

Ces dépenses d'équipement s'élèvent à 3 737 558,62 € avec les reports 2018. Elles doivent nous permettre de terminer certaines opérations en cours et d'engager de nouveaux projets structurants :

1) Remise aux normes des équipements communaux :

**1 101 373 € (29,5%)**

2) Rénovation de la voirie communale :

**1 183 915 € (31,7%)**

3) Requalification et redynamisation du centre ancien de la Ville :

**413 560 € (11 %)**

4) Amélioration du cadre de vie :

**219 691 € (5,9 %)**

5) Mise en sécurité :

**263 228 € (7 %)**

6) Équipements sportifs :

**197 144 € (5,3%)**

6) Politique éducative :

**81 579 € (2,2%)**

auxquels s'ajoutent les dépenses non individualisées en opération (pour 4,8%),

7) Politique culturelle:

**98 144 € (2,7%)**

# Conclusion

L'évolution des données budgétaires depuis 1993, montre que l'équipe municipale a répondu aux objectifs fixés, à savoir :

- ➔ Maîtriser une nouvelle fois nos dépenses réelles de fonctionnement.
- ➔ Maintenir les taux d'imposition communaux votés en 2018.
- ➔ Réaliser des dépenses d'équipement nouvelles pour un montant de 2 860 794€.
- ➔ Dégager une épargne brute supérieure au remboursement du capital de la dette.
- ➔ Prévoir un emprunt de 920 000 €.
- ➔ Maintenir les montants des subventions allouées aux associations malgré les contraintes budgétaires de plus en plus fortes qui pèsent sur la collectivité.

Cet effort sur l'investissement permet de réaliser des équipements importants et de développer les grandes orientations définies par l'équipe municipale avec en priorité, la remise aux normes des équipements communaux et le programme de voirie communale.

Cette rigueur a permis de réaliser le redressement financier de notre ville tout en maintenant un niveau d'investissement important.

Ces efforts devront être poursuivis dans la continuité des règles de gestion rigoureuse que nous nous sommes fixées.

# Récapitulatif

Montants en euros	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget principal Commune	10 954 904	5 835 251
Budget annexe Bus urbain	125 649	147 103
Budget annexe campings	189 033	56 361
Budget annexe Eau	1 960 527	807 591
Budget annexe Assainissement	1 103 357	4 773 107
Budget annexe Cinéma	213 421	83 471
Budget annexe Lotissement Croix de Montplain Pré Charreire	32 022	323 675
Budget annexe Lotissement Bel Air Bas	281 480	823 947
<b>TOTAL 2019</b>	<b>14 860 393</b>	<b>12 850 506</b>
<i>Pour mémoire 2018</i>	<i>14 158 199</i>	<i>11 829 602</i>

# Budget primitif 2019

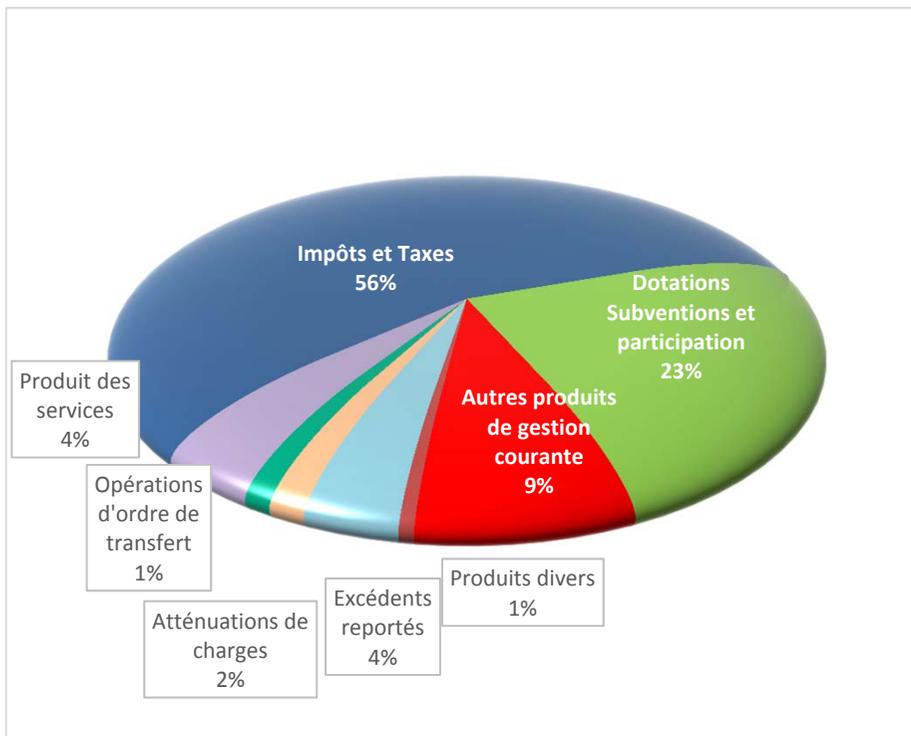
22

Ville de Saint-Flour - Budget 2019 -  
Conseil municipal du 8 avril 2019

# Section de fonctionnement : les recettes

Total des Recettes de Fonctionnement en 2019

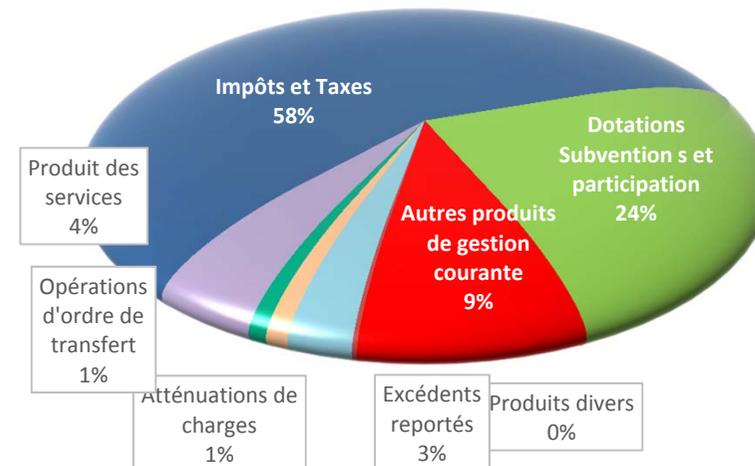
**10 954 904 €**



**Recettes de Fonctionnement 2019**

Total des Recettes de Fonctionnement en 2018

**10 379 775€**

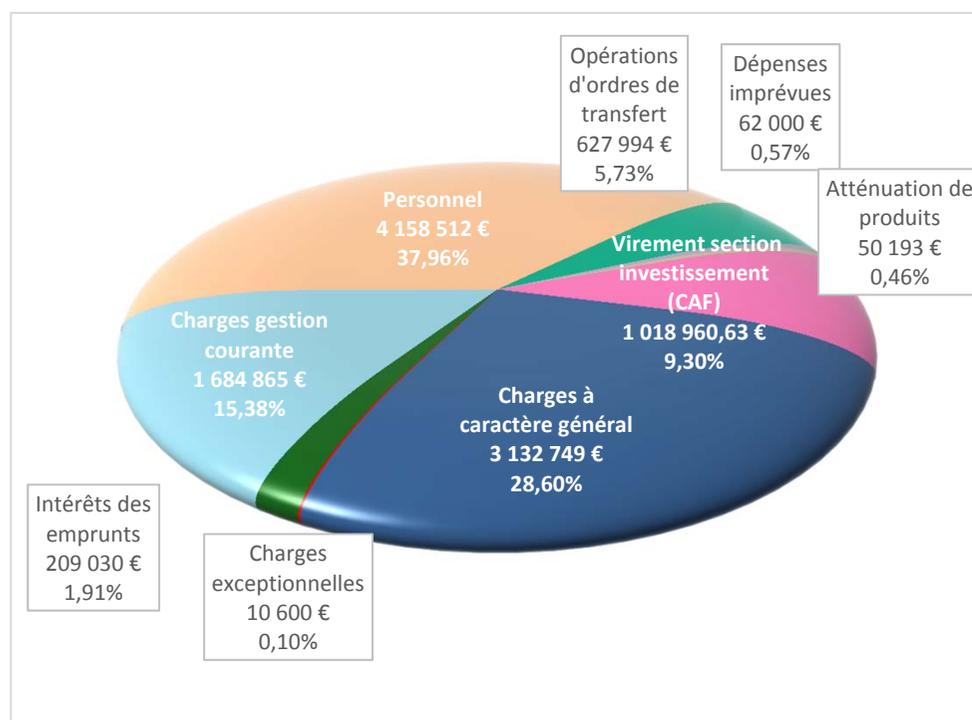


**Recettes de Fonctionnement 2018**

# Section de fonctionnement : les dépenses

Total des Dépenses de Fonctionnement en 2019

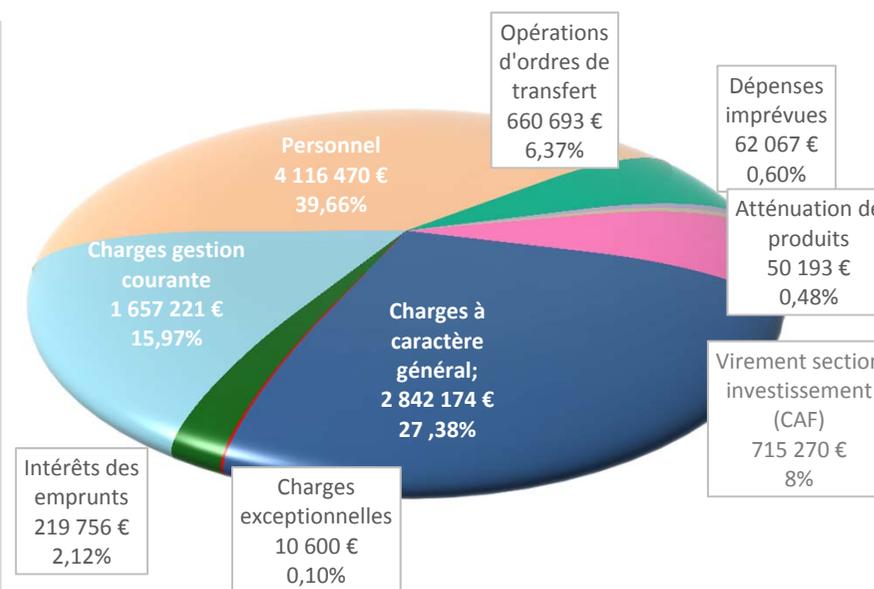
**10 954 904€**



Dépenses de Fonctionnement 2019

Total des Dépenses de Fonctionnement en 2018

**10 379 775€**

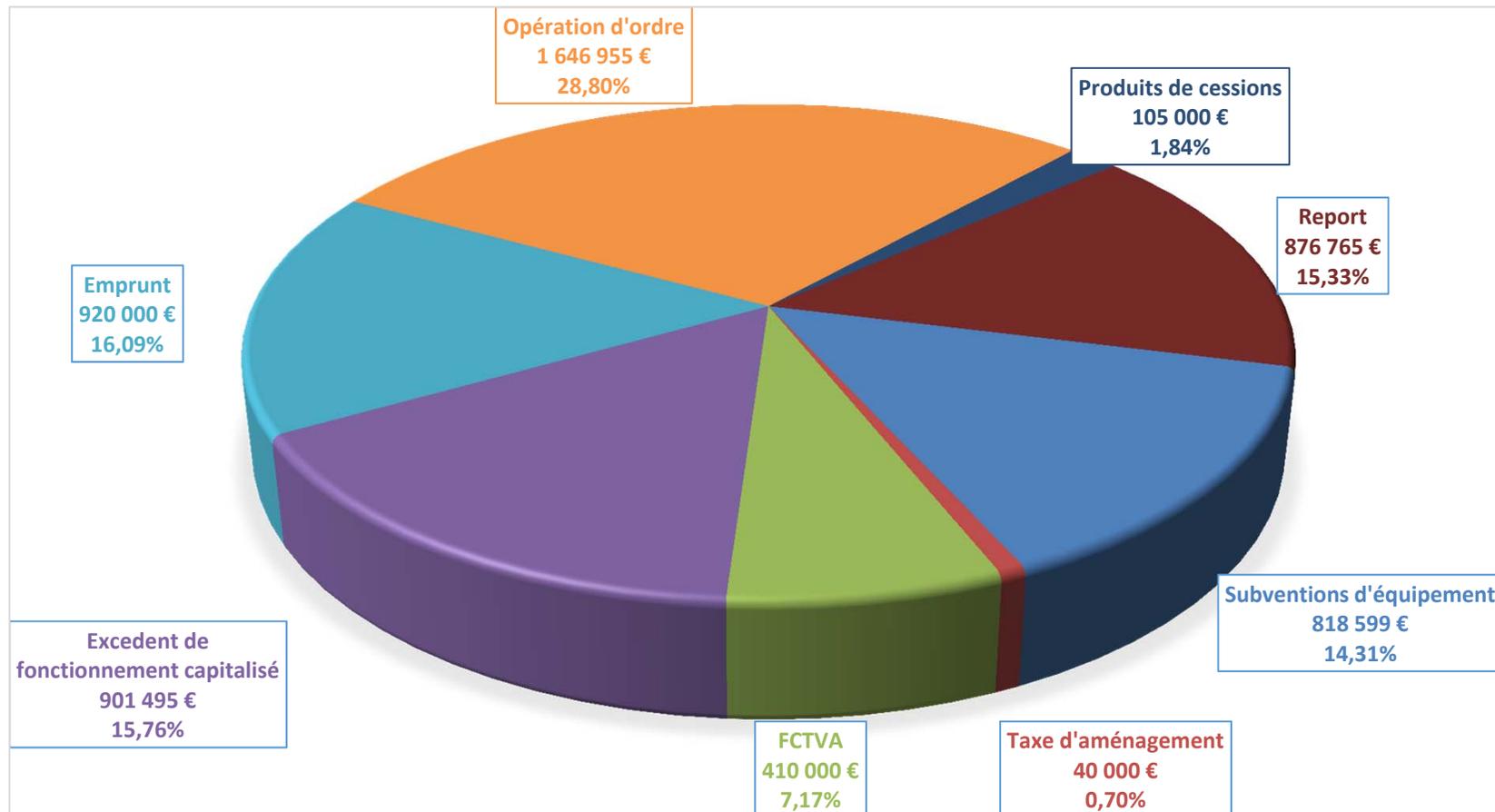


Dépenses de Fonctionnement 2018

# Recettes d'investissement en 2019

Total des recettes d'investissement 2019

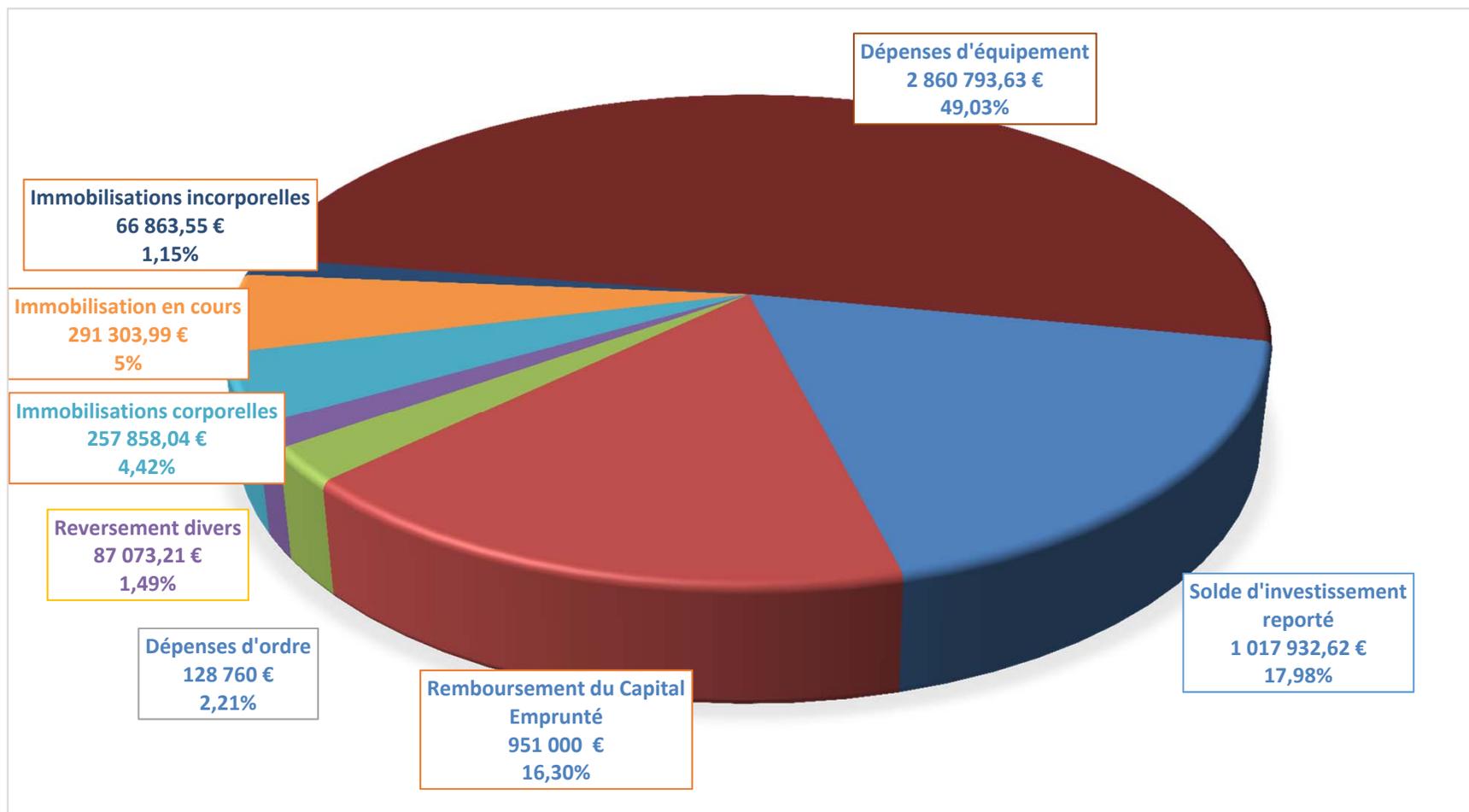
**5 835 251 €**



# Dépenses d'investissement en 2019

Total des dépenses d'investissement 2019

**5 835 251 €**



# Dépenses d'équipement 2019

Montant total 2019 : 2 860 794 €

